Armagnac Adour Communauté de communes	**Communauté de communes Armagnac Adour** 1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE **Procès-verbal** **Conseil communautaire du 10 juillet 2023**

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 3 juillet 2023

Secrétaire de séance : Chantal SARNIGUET (Aignan)

Date d'affichage : 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la communauté de communes à Riscle sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de Votants :	36

Présents : Mesdames et Messieurs, Petit, Callac, Peres, Sarniguet, Lartigolle, D'Antin, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Pasian, Cagnasso, Baudé, Jelonch, Darroux, Priouzeau, Bastrot, Boué, Castets, Clot, Denard, Dufau Valérie, Terrain, Pailhas, Biau, Marin, Rigaud, Périssé, , Menvielle, Richevaux, Thomas.

Absents excusés : Mesdames Flogny, Coomans, Dabadie et Messieurs Garros, Franchetto, Dufau Philippe, Ducourmau, Fauqué, Capmartin, Lajus, Poitreau, Labenne, Buffalan, Renaudin.

Pouvoirs : de M. Garros à Mme Sarniguet, de Mme Coomans à Mme Dufau Valérie, de M.Poitreau à Mme Biau, de M. Labenne à M.Périssé, de Mme Dabadie à M.Petit.

Ordre du jour

-Désignation d'un secrétaire de séance
-Approbation du procès-verbal du 19 juin 2023

-**Finances** :
Répartition du FPIC 2023 — Reversement

-**Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour (CISAA)** :
Inauguration
Conventionnement avec les communes extérieures à la CCAA

-Personnel :

Modification du tableau des emplois : création emploi médecin généraliste pour le CISAA

Recrutement d'un agent contractuel, à durée déterminée, conformément aux dispositions de l'article L .332-8 1 ^{0} du code général de la fonction publique pour pourvoir un emploi en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

-Voirie :

Information sur la procédure de remise en état des voies suite aux intempéries

Marché travaux du réaménagement de la route du Bois à Riscle

-PLUi Armagnac Adour :

Avancement du dossier et échéancier

-Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

Programme d'action prévisionnel

-Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Madame Chantal Sarniguet est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu 19 juin 2023

Le procès-verbal du précédent conseil communautaire est approuvé à la majorité (36 Pour/ 1 abs)

Finances

-Répartition du FPIC 2023 - Reversement

Monsieur le président rappelle que la répartition du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) peut se faire selon trois approches :

- La méthode dite de droit commun qui intègre deux critères :
  - La population DGF
  - Le potentiel fiscal par habitant

- Le système dit à la majorité des deux tiers qui contient trois critères :
  - La population DGF
  - Le potentiel fiscal par habitant ou potentiel financier par habitant
  - Le revenu par habitant

- La solution dite dérogatoire libre dans laquelle aucune règle particulière n'est présente

Monsieur le Président indique que le montant du versement au profit de l'ensemble intercommunal s'établit à 215 986 euros en 2023, qu'il n'y a pas de prélèvement, et que la part des communes représente 87 858 euros.

Monsieur le Président rappelle que le budget principal de la Communauté de Communes Armagnac Adour, voté à l'unanimité, prévoyait la conservation totale de la part communale au profit de l'EPCI, afin de financer partiellement le déficit de fonctionnement CISAA (40000 euros), l'augmentation de la contribution à Gers Numérique (23100 euros) et l'investissement GEMAPI (20000 euros).

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes Armagnac Adour s'inscrive dans une dérogation libre et fixe la répartition des versements comme suit :

	REVERSEMENT	
COMMUNES	Montant de droit commun 2023	Montant proposé pour 2023 (Dérogation libre)
AIGNAN	6800	0
AVERON-BERGELLE	3137	0
BOUZON-GELLENAVE	2790	0
CAHUZAC-SUR-ADOUR	2871	0
CASTELNAVET	2116	0
CAUMONT	1646	0
FUSTEROUAU	2392	0
GOUX	1100	0
LABARTHETE	2301	0
LELIN-LAPUJOLLE	4818	0
LOUSSOUS-DEBAT	1131	0
MARGOUET-MEYMES	2883	0
MAULICHERES	2155	0
MAUMUSSON-LAGUIAN	1933	0
POUYDRAGUIIN	2045	0
RISCLE	18975	0
SABAZAN	2055	0

SAINT-GERME	6189	0
SAINT-MONT	3561	0
SARRAGACHIES	3344	0
TARSAC	2506	0
TERMES-D'ARMAGNAC	2561	0
VERLUS	1724	0
VIELLA	6825	0
TOTAL	87858	

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire votent à l'unanimité soit 36 suffrages exprimés et 36 Pour, contre 0 pour la « part prélèvement » la répartition telle que proposée.

Centre Intercommunal de santé (CISAA)

L'inauguration du Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour a lieu le 13 juillet 2023 selon le protocole suivant :

17H00 : Coupé du ruban tricolore
Visite des locaux
17H20 : Discours selon l'ordre protocolaire
Accueil par le maire de Riscle : Christophe Terrain
Présentation du projet par le Président : Michel Petit
Intervention sous réserve du représentant de la Région
Discours de clôture de M. le Préfet du Gers
17H45 : vin d'honneur

-Conventionnement avec les communes extérieures

Les communes extérieures à la communauté de communes mais limitrophes souhaitent bénéficier du Centre Intercommunal de Santé. Il s'agit de communes proches de Viella dans les Pyrénées-Atlantique ou proches de Maumusson dans les Hautes-Pyrénées.

Pour l'instant, aucune suite n'a été donné à leur demande sans pour autant fermer la porte.

La CCAA se propose d'étudier un conventionnement avec ces communes avec une participation égal au moins au transfert de charge qui avait été évalué à 6 € par habitant.

Le comité de pilotage se retrouvera en septembre puisque le Président rencontre cet été certains maires de ces communes :

22 juillet 2023 : maire de Saint-Lannes (65)
Demande de la mairie de Castelnau Rivière-Basse pour la coordination de l'EHPAD
Demande du maire d'Aubous

Madame Sarniguet explique, qu'à ce jour, 59 heures de médecins sont assurées mais que, dès septembre, il y aura certainement un autre praticien.
Monsieur Jelonch explique que la participation des communes extérieures doit être supérieure à celle des communes de la CCAA. A ce jour, 12 euros seraient à envisager.
Monsieur Richevaux demande s'il n'y a pas d'autres intercommunalités concernées.
Monsieur Terrain explique que, pour apaiser les craintes, la recherche de médecins libéraux par la commune de Riscle est en train d'aboutir avec la venue d'un médecin dès ce mois de juillet.

Personnel

-Modification du tableau des emplois : création emploi médecin généraliste pour le Centre Intercommunal de Santé.

Pour le bon fonctionnement du Centre Intercommunal de Santé, le président informe l'assemblée qu'il convient de créer un nouvel emploi de médecin généraliste pour une durée de 10 heures hebdomadaires.
Les fonctions rattachées à cet emploi seraient : missions de médecine générale.

Le président précise que cet emploi pourrait être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 1° du CGFP en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le président propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1er août 2023 pour intégrer la modification demandée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 19 juin 2023,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux

Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Responsable ou assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Rédacteurs et Adjoints Administratifs territoriaux
Secrétaire médical	1	35,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	24,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	16,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	24,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale Coordination au sein de la structure	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	5,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	10,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H		Technicien Territorial

			Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie…), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	16,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	8,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoints techniques Territoriaux
Chargé de coopération territoriale	1	35,00 H	Conception, mise en place et suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG)	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Référent du « pôle » enfance. Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes.	Adjoints d'animation Territoriaux

Animateur	1	24,50 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire et multi accueil.	Adjoints d'animation Territoriaux
Co-accueillant LAEP	1	17,50 H	Accueil et accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié.	Adjoints d'animation Territoriaux
Référent LAEP et Handicap	1	35,00 H	Accueil, accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié, suivi administratif, mise en place des projets LAEP. Accompagnement et orientation des professionnels et des familles dans leurs démarches d'inclusion du public en situation de handicap.	Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RPE (Relais Petite Enfance)	1	17,00 H	Référent du « pôle » petite enfance. Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux

Auxiliaire de puériculture	1	34,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Directeur du centre multi accueil de moins de 10 berceaux	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	34,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des	Agents de Maîtrise Territoriaux

			enfants pendant la pause méridienne	
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux. Construit et propose le projet pédagogique de l'ALAE, organise la mise en place des activités et encadre son équipe.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	30,00 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	20,00 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,17 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, entretien des locaux et du matériel	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	23,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,50 H		

			Entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	16,00 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	26,92 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	27,00 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	15,50 H	Direction, enseignement artistique, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,50 H	Enseignement artistique, flûte	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux

				d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

-Recrutement d'un agent contractuel, à durée déterminée, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8.1° du code général de la fonction publique pour pourvoir un emploi en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le président rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent de médecin généraliste doté d'une durée hebdomadaire de travail de 10 heures figure sur le tableau des emplois permanents fixé par délibération.

Il demande à l'assemblée, en cas de vacance de poste, de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions de l'article L. 332-8.1° du code général de la fonction publique en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions attachées à l'emploi.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'autoriser le président :

- à recruter un agent contractuel, faute de pourvoir l'emploi ci-dessus par un fonctionnaire, compte tenu qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes à cet emploi ;

-pour une durée déterminée de 1 an, sous réserve que l'autorité territoriale procède aux vérifications ci-après :

Les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la catégorie hiérarchique A, doivent être comptabilisés comme suit :

▪tous les contrats conclus entre la collectivité contractante,

▪les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.

Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

-à fixer la rémunération de l'agent, sachant qu'il devra posséder un diplôme de médecine français ou européen (dans ce cas homologué par l'Ordre National des Médecins), comme suit :

▪sur un indice majoré 1124, afin de permettre à l'autorité territoriale d'adapter la rémunération aux qualifications et expériences de l'agent recruté.

Voirie, bâtiments

-Information sur la procédure de remise en état des voies suite aux intempéries.

La procédure pour la déclaration de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est la suivante:

Les demandes sont à exprimer sur l'application iCatNat que vous trouverez en suivant le lien https://www.icatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil/.

Pour faire suite aux déclarations de catastrophe naturelle, des devis de réfection vont être établis par les entreprises.

Pour cela il est nécessaire de lister les voies qui ont été dégradées et les voies qui nécessitent un curage. Ces listes doivent être parvenues à la CCAA avant le 13 juillet prochain.

Monsieur Darroux insiste pour que les communes remontent auprès du service voirie les routes communales endommagées afin d'effectuer la déclaration auprès des services de l'Etat.

Monsieur Cagnasso dit qu'il faudrait enlever les embacles sous les ponts. Il lui est répondu que c'est à la charge des Syndicats de rivières.

Monsieur Darroux rappelle que les bornes d'incendie doivent être signalées par un piquet afin de ne pas les endommager lors du fauchage.

-Marché de travaux du réaménagement de la route du bois à Riscle

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) a été choisie pour l'attribution du marché de réaménagement de la Route du Bois à Riscle. Le marché est à lot unique, il comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle : travaux de voirie et cheminements piétons, travaux de réseaux humides et travaux de signalisation.

Publicité : Un avis public à la concurrence a été publié le 26/05/2023 sur le site https://www.marches-publics.info et le 30/05/2023 sur le journal la Dépêche.

Date et heure limite de réception des offres : le 23 Juin 2023 à 12H00

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le 07 Juillet 2023 à 08h30 pour l'analyse.

Examen des offres :

Nombre de plis reçus dans les délais : 1 offre

Ordre d'arrivée des plis	dénomination et adresse de l'établissement
1	**COLAS France Etablissement GERS – 32190 VIC-FEZENSAC**

Analyse des offres :

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

1 - **Le critère « Prix » pondéré à 40 points** et calculé de la façon suivante :

- L'offre la moins-disant obtient la note maximale de 4. Les autres offres sont notées par application du coefficient de pondération du rapport entre le montant de l'offre la moins-disante et le montant de l'offre à considérer.

2 - Le **critère « valeur technique » à 60 points**, jugé à partir des éléments du mémoire technique :

- Moyens mobilisés pour le chantier – Organisation : 20%
- Gestion des déchets- Réduction des nuisances : 15%
- Délais : 10%
- Matériaux mis en œuvre : 15%

TABLEAU RECAPITULATIF :

ENTREPRISES	**COLAS_ VIC FEZENSAC**
Critère PRIX : 40 %	40.00 %
CLASSEMENT PRIX	1
Critère TECHNIQUE : 60 %	53 %
CLASSEMENT TECHNIQUE	1
Total / 100 %	**93.00%**
CLASSEMENT DEFINITIF	**1**

Suite à la présentation de cette consultation, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'opérateur technique **COLAS de Vic-Fezensac** pour l'ensemble de la consultation d'un montant de 346 178,46 € HT soit **415 414,15 € TTC.**

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'accepter l'offre de l'entreprise Colas pour un montant TTC de 415 414.15 euros et autorisent M. le Président à signer tout document s'y rapportant.

PLUI.

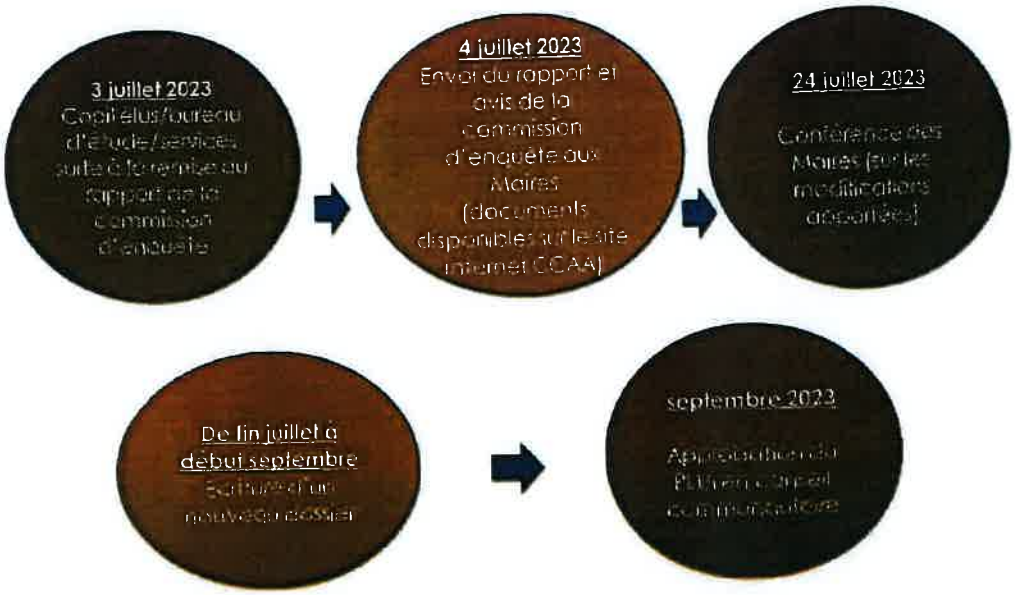

Plan Climat Energie

-Le Programme prévisionnel du Plan Climat air Energie (PCAET), qui s'inscrit dans une démarche du Pays Val d'Adour, propose plusieurs actions à mener. M. le Président présente des fiches actions qui seront également présentées aux membres du Pays Val d'Adour.

Une majorité se dégage sur ce PCAET avec 32 Pour et 4 abstentions.

Questions diverses

Gers Numérique : Des questions sont posées concernant la mise en place de la fibre, laquelle, selon les opérateurs, est plus ou moins bien effectuée.
Monsieur Petit explique que les communes peuvent s'adresser à Alexandre pour apporter des solutions informatiques, notamment pour l'installation de sauvegarde.

Madame Sarniguet expose que les 2 demandes faites auprès de Gers Numérique n'a toujours pas de réponse. Monsieur Petit va le rappeler aux services

La séance est levée à 21H30.

Le secrétaire de séance,
Chantal SARNIGUET

Le Président,
Michel PETIT